



TROUSSE DE STAGE

Programme de physiothérapie

École des sciences de la réadaptation
School of Rehabilitation Sciences



uOttawa

Faculté des sciences de la santé
Faculty of Health Sciences

Maîtrise ès sciences de la santé en physiothérapie

Mandat et objectifs de formation

MANDAT

La physiothérapie est une profession de la santé de première ligne, autonome et axée sur le client, qui a pour but d'améliorer et de maintenir l'autonomie fonctionnelle, de prévenir et de gérer la douleur, de favoriser la bonne forme physique, la santé et le mieux-être (Association canadienne de physiothérapie, 2000). La mission du programme de physiothérapie est de former des professionnels de la physiothérapie bilingues, capables de desservir les besoins de la population francophone de l'Ontario et des autres communautés francophones du Canada dans le contexte bilingue et multiculturel du pays, et de promouvoir un haut niveau d'excellence dans les activités de recherche et d'enseignement en réadaptation. Ce mandat est en accord avec la mission de l'Université d'Ottawa énoncée dans le document Vision 2020 et notamment envers son engagement à promouvoir la culture française en Ontario et le multiculturalisme.

OBJECTIFS DE FORMATION

Le programme préconise une formation centrée à la fois sur le client et sur l'intégration des données issues de la recherche dans la prise de décision clinique. Les bases conceptuelles du programme de cours s'appuient sur trois grands courants actuels de pensée:

1. La pratique factuelle ou pratique fondée sur les données probantes;
2. La classification internationale du fonctionnement et du handicap (CIF) de l'Organisation Mondiale de la Santé;
3. La conception systémique à l'origine du mouvement humain.

La pratique factuelle, ou pratique fondée sur les données probantes, est une approche introduite au début des années 80 dans le domaine médical et de la santé visant à intégrer dans la prise de décision clinique les données probantes tirées de la recherche, de l'expertise clinique et de toute autre source d'information pertinente.

Le modèle de la CIF introduit un cadre conceptuel et une terminologie pour déterminer l'impact de la maladie ou des atteintes (structures anatomiques et fonctions organiques) sur le fonctionnement de l'individu en termes d'activités et de participation tout en prenant compte des facteurs personnels et des barrières environnementales.

Enfin, le programme de cours s'inspire des conceptions systémiques et dynamiques concernant la nature et les causes du mouvement chez l'humain. Le concept central au cœur de ces conceptions est que le contrôle moteur résulte de l'interaction de multiples systèmes chez la personne (sensitif, moteur, perceptif, cognitif) avec le monde extérieur et s'appuie sur la notion que le mouvement s'organise en fonction de tâches à accomplir.

Les objectifs de formation visent donc à former des physiothérapeutes compétents dans l'exercice d'une pratique fondée sur les données probantes pour la prise en charge de réadaptation des clientèles enfant, adulte et âgée dans les champs cardiovasculaires et respiratoires, neurologiques et musculo-squelettiques.

Ainsi, au terme de leur formation les diplômés en physiothérapie devraient être en mesure de démontrer:

1. qu'ils sont compétents dans l'art d'appliquer les interventions procédurales utilisées en dans la pratique en physiothérapie;
2. qu'ils sont compétents dans l'analyse des déficiences affectant les systèmes anatomiques et les fonctions organiques menant vers des limitations d'activités et des restrictions de participation ainsi que dans l'établissement de diagnostics basés sur l'évaluation clinique en physiothérapie;
3. qu'ils sont compétents dans l'établissement d'objectifs thérapeutiques, qu'ils proposent des stratégies, sélectionnent des interventions adéquates et adaptées au potentiel de récupération de la personne et favorisant son retour vers l'activité et la participation;
4. qu'ils sont des professionnels autonomes capables d'assurer un suivi dans l'intérêt du client et des autres partenaires professionnels;
5. qu'ils accordent de l'importance à une interaction transparente avec le client;
6. qu'ils adoptent une attitude valorisante, honnête et respectueuse dans leur contact avec les partenaires professionnels;
7. qu'ils connaissent et respectent les règles déontologiques en vigueur régissant l'exercice de la pratique en Ontario et au Canada.

Ces objectifs sont atteints par l'intermédiaire de cours théoriques et pratiques, de séminaires d'intégration et de stages cliniques. Les méthodes d'enseignement interactives favorisant le développement de la pensée critique et des aptitudes à la résolution de problème sont utilisées.

Formation clinique / stages

Préambule

Dans le but de maintenir une certaine brièveté et simplicité dans ce document, le masculin sera utilisé pour désigner l'ensemble des personnes impliquées dans le processus de formation cliniques (ex. étudiants, superviseur, coordonnateur, etc.)

Le programme d'enseignement clinique se compose d'une séquence de **six (6) stages** totalisant 1050 heures réparties sur **28 semaines d'expérience clinique**. Chaque stage a des objectifs précis afin de favoriser l'acquisition d'une base solide des compétences cliniques.

Dans le but de former des physiothérapeutes capables d'œuvrer dans tous les champs de pratique essentiels, le programme de la formation clinique comprend obligatoirement des stages dans les domaines de la musculosquelettique, neurologie et cardio-respiratoire, auprès d'une clientèle externe ainsi qu'une clientèle hospitalisée.

L'expérience clinique, au cours de laquelle les étudiants sont supervisés par des physiothérapeutes, est à la fois un élément clé et obligatoire du programme M.Sc.PT. Les stages cliniques permettent de faire le

lien entre la pratique clinique et le programme d'études universitaires en offrant aux étudiants l'occasion de mettre en pratique la théorie et les compétences cliniques couvertes en salle de classe et lors des laboratoires.

L'étudiant recevra, au cours des premières semaines du programme, une clé USB contenant les documents pour les stages. L'étudiant sera tenu d'y sauvegarder les documents relatifs aux stages afin de pouvoir les partager avec les autres membres de la formation clinique.

Stage clinique I – Observation (PHT 5901) : 45 heures (1 journée/ semaine)

Entre novembre et la mi-décembre, tous les étudiants de 1^{re} année du programme de maîtrise en physiothérapie effectueront leur Stage clinique 1, qui est un stage d'observation. Ce stage de 5 -6 jours permet aux étudiants d'apprendre les différents aspects du rôle d'un physiothérapeute. (Voir aussi le plan de cours du stage I)

Stage clinique II (PHT 5902) : 6 semaines

Le stage clinique II est un stage de **six (6) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **première année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler dans divers milieux cliniques en essayant de viser une majorité de clientèles présentant des problèmes musculo-squelettique. (Voir aussi le plan de cours du stage II)

Stage clinique III (PHT 6903) : 5 semaines

Le stage clinique III est un stage de **cinq (5) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler auprès d'une clientèle présentant des problèmes des systèmes musculo-squelettique, cardio-respiratoire et/ou neurologique. (Voir aussi le plan de cours du stage III)

Stage clinique IV (PHT 6904) : 5 semaines

Le stage clinique IV est un stage de **cinq (5) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler avec une clientèle présentant des problèmes des systèmes musculo-squelettique, cardio-respiratoire, et/ou neurologique. (Voir aussi le plan de cours du stage IV)

Stage clinique V (PHT 6905) : 5 semaines

Le stage clinique V est un stage de **cinq (5) semaines à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut se dérouler avec une clientèle présentant des problèmes des systèmes musculo-squelettique, cardio-respiratoire, et/ou neurologique. (Voir aussi le plan de cours du stage V)

Stage clinique VI (PHT 6906) : 7 semaines

Le stage clinique VI est un stage de **sept semaines (7) à temps plein** qui a lieu pendant la **deuxième année du programme de maîtrise**. Ce stage peut avoir lieu dans n'importe quel domaine de la pratique de la physiothérapie. (Voir aussi le plan de cours du stage VI)

L'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ERC)

À l'exception du stage I, l'évaluation de l'étudiant se fait en utilisant l'Évaluation canadienne du rendement clinique en physiothérapie (ERC) pour les étudiants du programme de physiothérapie. Cette évaluation est utilisée par les programmes de physiothérapie au Canada. (Voir le document complet, disponible sur « Brightspace » et sur la clé USB, pour plus de détails)

Milieus cliniques

Définitions proviennent du document : «Programme d'enseignement de la physiothérapie pour l'entrée en pratique : document d'accompagnement. Directives de formation clinique pour les programmes universitaires canadiens. Juillet 2011 »

Soins de courte durée/soins hospitaliers (définition)

Soins interdisciplinaires ou interprofessionnels prodigués à un patient au cours d'une maladie de courte durée, d'une exacerbation, d'une poussée ou d'une incapacité résultant d'une maladie chronique ou d'une intervention chirurgicale qui nécessite une admission en soins de courte durée dans un hôpital. Le patient a habituellement un état de santé changeant et son séjour à l'hôpital est généralement de courte durée.

Réadaptation/soins prolongés (définition)

Soins interdisciplinaires ou interprofessionnels prodigués dans le cadre d'une thérapie intensive, visant à maximiser l'autonomie fonctionnelle, et qui sont offerts dans un hôpital, un centre, une unité ou une clinique de réadaptation. Habituellement dispensés (mais sans s'y limiter) à la suite d'une blessure ayant causé une incapacité (p. ex. dans les cas de blessure à la moelle épinière), d'une maladie aiguë (p. ex. une pneumonie) ou d'une intervention chirurgicale (p. ex. à la suite du remplacement d'une articulation). La réadaptation permet souvent une transition importante entre les soins de courte durée et les soins ambulatoires, et peut être offerte aux patients hospitalisés ou aux patients externes. Les soins dispensés à domicile ou au lieu de résidence du patient (y compris les établissements de soins prolongés) peuvent être assortis d'objectifs thérapeutiques visant à maximiser, à maintenir ou à soutenir la fonction, ou à offrir des soins palliatifs.

Soins ambulatoires (définition)

Soins prodigués à un patient externe alors que celui-ci requiert principalement ou uniquement les services d'un physiothérapeute. Le patient demeure dans son milieu de vie et se rend dans une clinique ou un autre établissement pour ses traitements. Les soins ambulatoires peuvent être dispensés dans une clinique de physiothérapie (privée ou publique), dans le cadre d'événements sportifs, dans une clinique d'un centre hospitalier, dans une clinique de santé au travail, dans le milieu de travail, etc.

Règlements et exigences - Expérience clinique

Les étudiants doivent compléter les 5 formations suivantes dès leur entrée à la maîtrise, AVANT le début de leur premier stage.

La 1re FORMATION :

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Applicable à tout le personnel, professeur, bénévole et étudiant travaillant à l'Université d'Ottawa. SIMDUT est le Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail, un programme fédéral. Chaque employeur canadien doit fournir la formation SIMDUT à ses employés. Les règlements 77 et 91 de l'Université exigent que les employés complètent cette formation.

EN FRANÇAIS : https://bgr.uottawa.ca/simdut/bureau?utm_source=lrs&medium=web

EN ANGLAIS : https://orm.uottawa.ca/whmis/office?utm_source=lrs&medium=web

La 2^e FORMATION :

Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle

Conformément à la loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), l'Université d'Ottawa doit offrir de la formation sur les normes d'accessibilité concernant les services à la clientèle à tous les employés. L'option de formation offerte vous propose de vous rendre dans le laboratoire informatique du Centre d'apprentissage et de développement organisationnel (TBT012D) afin de suivre la formation en ligne sur un poste de travail individuel.

EN FRANÇAIS : <https://web30.uottawa.ca/hr/web/fr/node/1918>

EN ANGLAIS : <https://web30.uottawa.ca/hr/web/fr/node/1071>

La 3^e FORMATION :

Prévention de la violence

Les modifications à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), entrées en vigueur le 15 juin 2010, renforcent la protection des travailleuses et travailleurs à l'égard de la violence en milieu de travail et visent à prévenir le harcèlement en milieu de travail.

Les employeurs ont des responsabilités en matière de prévention de la violence en milieu de travail. Ils doivent mettre en place des politiques et programmes de prévention de la violence et fournir aux employés des renseignements et de la formation sur le contenu de ces politiques et programmes.

EN FRANÇAIS : <https://web30.uottawa.ca/hr/web/en/node/1848>

EN ANGLAIS : <https://web30.uottawa.ca/hr/web/en/node/1847>

La 4e FORMATION:

Sensibilisation des travailleurs à la santé et à la sécurité

L'orientation (qu'on appelle parfois « introduction ») consiste à familiariser les nouveaux employés à leur milieu de travail, en les renseignant sur l'organisation, leurs superviseurs, leurs collègues, les lieux de travail, leurs responsabilités, et parfois aussi la santé-sécurité en général. Puisqu'ils ne connaissent pas encore l'emploi ni l'environnement de travail, il est crucial de leur donner une formation et de l'aide supplémentaire au début de leur période d'emploi, peu importe leur âge. C'est au cours de cette période que les employés acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler en santé et en toute sécurité. Bien que la formation (y compris celle d'appoint) soit importante, elle est absolument nécessaire au moment où les employés arrivent dans un nouveau milieu de travail.

EN FRANÇAIS : <https://web30.uottawa.ca/hr/web/en/node/1518>

EN ANGLAIS : <https://web30.uottawa.ca/hr/web/en/node/1481>

La 5e FORMATION:

Lavage des mains

Module en ligne qui a pour but de minimiser la propagation d'infection par l'entremise de bonne pratique de lavage des mains.

EN FRANÇAIS :

https://www.publichealthontario.ca/en/Articulate/4_Moments_Hand_Hygiene_May_2014_FR/story.html

EN ANGLAIS :

https://www.publichealthontario.ca/en/Articulate/4_Moments_Hand_Hygiene_May_2014/story.html

Les étudiants sont tenus de se conformer aux exigences de l'Université et des milieux de stage par rapport aux immunisations, à la vérification du dossier de police secteur vulnérable, à la formation de Réanimation Cardio-Respiratoire (RCR) et Intervention non violente en situation de crise (NVSC).

À noter : pour les exigences du RCR-niveau C, l'Université d'Ottawa n'accepte pas les certificats d'une durée de deux ou trois ans. Les étudiants doivent avoir suivi leur cours avant le début de l'année scolaire et le certificat doit couvrir toute l'année scolaire.

Il est de la responsabilité de chaque étudiant de s'assurer:

- que son dossier d'immunisation soit complet ;
- que les autres exigences soient respectées (p. ex. : vérification du dossier de police, RCR, NVSC)
- d'en fournir la preuve au [Bureau de la gestion du risque](#) selon les délais prescrits.
- D'avoir signé le document « Déclaration de l'étudiant » qui sera placé dans votre dossier de formation clinique (<https://bgr.uottawa.ca/stage-clinique/declaration-accident>)
- À la demande du milieu clinique, l'étudiant doit pouvoir montrer sa preuve d'immunisation complétée en tout temps, sous peine d'être retiré du stage. **Pour cette raison, nous vous demandons de sauvegarder TOUS les documents des exigences de stage fournis au bureau de la gestion de risque, sur la clé USB ainsi que dans un dossier personnel.**

TABLEAU DE BORD POUR LES EXIGENCES DE STAGE

	Bureau de gestion du risque	Formation clinique	Bureau de la gestion du risque
Exigences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Immunisation 2. Dossier de police 3. Masque N95 4. RCR 	<p>5 ateliers en ligne :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2. Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle 3. Prévention de la violence 4. Sensibilisation des travailleurs à la santé et à la sécurité 5. Lavage de mains 	<p>Formation en personne:</p> <p>Intervention non violente en situation de crise</p>
Procédures	<p>-L'étudiant doit compléter les exigences selon les dates limites affichées sur le site web : https://bgr.uottawa.ca/stage-clinique/dates-limites#readpt</p> <p>-L'étudiant doit remettre les documents originaux à l'infirmière responsable.</p> <p>-L'étudiant doit faire des copies de tous les documents pour ses dossiers personnels.</p>	<p>- L'étudiant doit s'assurer de compléter les ateliers en ligne au moins <u>2 semaines</u> avant le début du stage et envoyer une copie numérisée du certificat de réussite à la Secrétaire de la formation clinique.</p> <p>-L'étudiant doit mettre son nom, son numéro d'étudiant, et son programme d'étude sur TOUS les documents. S'il n'y a pas de quiz, SVP envoyer une capture d'écran de la dernière acétate.</p>	<p>-Inscription gérée par le Bureau de la gestion du risque</p> <p>-Formation en personne d'une journée pour les étudiants de 1^{re} année</p> <p>-Une demi-journée de recertification en personne pour les étudiants de 2^e année</p>
Personne-Ressource	<p>Équipe de la gestion du risque, stage clinique Université d'Ottawa 129 rue Louis Pasteur, bureau 281, Ottawa, Ontario, K1N 7B7 613-562-5800 (8935) rehab_hsplacement@uottawa.ca</p>	<p>Danielle Nadon Secrétaire à la formation clinique (par intérim) 613-562-5800 (5430) Formclin@uottawa.ca</p>	<p>Dr Denise Laplante Gestionnaire, placement clinique Bureau de la gestion du risque Université d'Ottawa 129 Louis Pasteur Pièce 260 613-562-5800 (2378) Cpi-nvci@uottawa.ca</p>

Procédures d'attribution des stages

• Avant l'obtention du diplôme, tous les étudiants seront tenus d'avoir effectué des stages dans les domaines de pratique essentiels en physiothérapie, soit les problèmes neurologiques, cardiovasculaires et respiratoires, et musculo-squelettiques. Afin de rencontrer les normes nationales en formation clinique, les étudiants devront accumuler un total de 100 heures dans chacun des domaines de pratique essentiels.

• Les étudiants doivent avoir une expérience clinique significative dans chacun des types de milieux cliniques soit en soins de courte durée/soins hospitaliers, en réadaptation/soins prolongés et en soins ambulatoires.

• L'attribution des stages cliniques est un processus complexe qui varie en fonction des éléments suivants : votre profil clinique, votre plan de carrière, les offres reçues et les exigences des ordres professionnels.

• Le processus d'attribution de stage est réalisé de la façon la plus équitable possible en prenant compte de vos ressources disponibles. Pour des raisons de logistique et pour demeurer conforme à la procédure établie, il est **strictement interdit** de communiquer directement avec les milieux de stage. Toutes requêtes de stage doivent être initiées par le coordonnateur universitaire de la formation clinique et toute tentative d'organisation de stage par l'étudiant ou une tierce personne entraînera un REFUS de stage dans le milieu désiré. L'étudiant peut suggérer des milieux cliniques au coordonnateur clinique mais ceci n'assure nullement que l'étudiant sera assigné au milieu suggéré.

• Le jumelage entre l'étudiant et le milieu clinique sera complété par le Coordonnateur universitaire de la formation clinique environ cinq semaines avant le début du stage. Vous recevrez alors une confirmation de votre milieu de stage. Veuillez noter que les échanges de stages entre étudiants ne sont pas permis.

• Le milieu de stage reçoit aussi une confirmation du stage ainsi qu'une trousse de stage qui contient toute la documentation nécessaire au bon déroulement du stage.

Lignes directrices pour les stages cliniques

- Au cours d'un stage, l'étudiant s'engage à respecter la politique établie par la Faculté des sciences de la santé, Université d'Ottawa. Plus particulièrement, l'étudiant s'engage à suivre les politiques et directives de l'établissement auquel il a été affecté.
- L'étudiant doit respecter la décision du coordonnateur universitaire de la formation clinique quant au choix de l'établissement auquel il sera affecté.
- L'étudiant doit se conformer au code vestimentaire.
- L'étudiant doit informer son superviseur clinique de tout élément qui pourrait l'empêcher de donner le meilleur de lui-même et de tout problème pouvant survenir au cours du stage et nuire au traitement des clients ou à son propre bien-être. Il peut, selon son désir, commencer par aviser le coordonnateur universitaire de la formation clinique du programme de physiothérapie.
- L'étudiant doit avertir le coordonnateur universitaire de la formation clinique s'il va en stage dans un établissement où :

- il incomberait à un ami intime ou à un membre de sa famille de faire son évaluation;
 - il y aurait parmi les clients ou le personnel un ami intime ou un membre de sa famille (ce qui pourrait nuire à son apprentissage);
 - il aurait lui-même été client.
 - il aurait déjà travaillé ou aurait une possibilité d'emploi au sein de l'établissement
- Si, au cours d'un traitement, il arrive quelque chose d'inhabituel soit au client, soit à l'étudiant, le superviseur clinique doit être prévenu sur-le-champ.

Vous avez aussi des responsabilités précises concernant votre santé et sécurité lors du stage tel que :

- Informer l'Université (le coordonnateur universitaire de la formation clinique) et l'établissement de tout problème médical préexistant qui peut accroître les risques normalement associés à des aspects de vos activités de stage.
- Signaler tout incident dont vous êtes témoin et des risques pour le superviseur de stage ou le gestionnaire.
- Respecter les exigences de l'Université et de l'organisme concernant l'environnement, la santé et la sécurité, les situations d'urgences.
- N'entreprendre aucune procédure, processus ou activité qui n'ont pas été discutés, examinés ou délégués par le superviseur de stage, sans d'abord obtenir des instructions ou de la supervision du superviseur compétent désigné.
- L'étudiant doit tenir compte des limites de ses capacités et connaissances. Il ne doit entreprendre aucune tâche pour laquelle il n'est pas suffisamment préparé sans avoir obtenu l'assistance nécessaire ou l'approbation du moniteur.

Interactions avec le physiothérapeute (superviseur et autres membres de l'équipe de formation clinique) :

- Le superviseur est un instructeur clinique. Il est là pour permettre l'étudiant de développer ses compétences et de l'accompagner dans son cheminement professionnel. La relation entre le superviseur et l'étudiant doit être basée sur une communication efficace et un respect mutuel. En suivant ces principes, les deux partis devraient s'échanger des critiques constructives sur une base régulière. Cette rétroaction régulière permettra de s'adapter l'un à l'autre et par conséquent améliorer l'évolution du stage.
- Le coordonnateur de la formation clinique de l'établissement est un professionnel de la santé gérant les stages au sein d'un ou plusieurs établissements. Il est la personne-ressource pour la formation clinique dans l'établissement donné ainsi que le contact primaire pour les stages. Cette personne assure le lien entre de multiples superviseurs et le coordonnateur universitaire.
- Le coordonnateur universitaire de la formation clinique est la personne qui est responsable de recruter et d'attribuer les stages. Il est le lien entre les milieux cliniques et le programme de physiothérapie. Il est là pour aider les membres de l'équipe de formation clinique (étudiant, superviseur, coordonnateur de la formation clinique de l'établissement) tout au long du processus de stage.

Interactions avec les clients :

- Les étudiants ne doivent pas représenter inadéquatement leur niveau de connaissances, leur compétence, le niveau d'efficacité de leurs services ou leur statut professionnel devant un client ou la famille de ce dernier.
- Une attitude et une approche professionnelle doivent être de mise avec tous les clients.
- L'étudiant doit respecter la confidentialité de tout renseignement écrit et verbal concernant un client.
- Les étudiants doivent aviser leur superviseur de toute demande présentée par un client souhaitant avoir copie des renseignements contenus dans son dossier médical.
- Les étudiants doivent s'assurer que les documents, rapports, notes et programmes d'exercices placés dans le dossier du client ou donnés au client sont contresignés par le superviseur.
- L'étudiant doit toujours se présenter aux clients comme étant un étudiant en physiothérapie. Il doit porter son porte-nom sur lequel est inscrit son nom suivi de « Université d'Ottawa – programme de physiothérapie ».
- L'étudiant doit s'abstenir de toute conversation indiscrète au sujet du client ou des traitements qui lui sont donnés.
- Lorsque des renseignements personnels sont requis, l'étudiant doit fournir au client les raisons et lui expliquer à quoi peuvent servir ces renseignements.
- L'étudiant ne peut pas se soustraire du secret professionnel à moins d'avoir l'autorisation écrite du client ou selon les prescriptions de la loi.

Détails des stages

À faire par l'étudiant avant le début du stage :

- L'étudiant doit envoyer une lettre d'introduction au coordonnateur clinique de l'établissement et au superviseur le plus tôt possible avant le début du stage et mettre le coordonnateur académique de la formation clinique en c. c. Cette lettre de présentation doit être rédigée dans la langue utilisée par le milieu de stage. Le format fourni en annexe est recommandé. N'oubliez pas que cette lettre est votre première présentation au milieu clinique. En faisant preuve de professionnalisme dans le contenu de votre lettre, vous contribuerez à laisser une bonne première impression.
- Avant de débiter votre stage, prenez un peu de temps pour vous familiariser avec la clientèle visée (revoir notes de cours, lectures, etc.) et pour réfléchir à vos objectifs d'apprentissage.
- Remplir le document « Profil de cheminement » (disponible sur « Brightspace » et sur la clé USB) afin de préparer la discussion avec le superviseur lors des premiers jours de stage.

- Assurez-vous d'avoir complété les exigences du milieu qui vous a été assigné. Certains milieux vous demandent de compléter certains modules ou certains formulaires avant le début de votre stage. Nous vous informerons de ces particularités lors de l'assignation des stages. Il serait aussi recommandé de sauvegarder une preuve d'avoir complété ces exigences sur la clé USB.

À faire par l'étudiant en début de stage :

- Le milieu de stage devrait vous orienter à l'environnement physique et au fonctionnement de l'établissement lors de la première journée de stage. Si l'étudiant a des questions ou nécessite des clarifications suite à cette orientation, il est responsable de demander l'information nécessaire au bon déroulement de son stage.
- L'étudiant et le superviseur devraient se mettre en accord sur les objectifs d'apprentissage (qui se trouvent dans le document « Profil de cheminement ») lors de la première semaine du stage. Les étudiants doivent assumer la responsabilité d'atteindre et de compléter leurs objectifs de stage, de prendre une part active à toutes les activités organisées à l'intérieur du stage et de faire une évaluation constante de son propre rendement en surveillant lui-même ses progrès et en demandant l'avis du superviseur clinique. Le document « Profil de cheminement » a été conçu afin de faciliter l'échange d'informations et la communication donc son contenu devrait être discuté avec le superviseur de stage durant la première semaine. Le document devrait être sauvegardé sur la clé USB.

À faire par l'étudiant en cours de stage

- Convenir avec le superviseur de stage d'une date pour votre projet clinique / présentation (si besoin est)
- Faire un suivi des objectifs d'apprentissage personnels avec le superviseur de stage chaque semaine.
- Tenir le document « Heures de stage » à jour (disponible sur « Brightspace » et sur la clé USB)
- L'étudiant devrait compléter une auto-évaluation de son rendement, avec l'Évaluation du rendement clinique (ERC) au milieu de son stage ainsi qu'à la fin. L'étudiant devrait partager son opinion de son rendement avec son superviseur. L'ERC sera disponible sur « Brightspace » et sur votre clé USB.
- Au milieu de votre stage (mi-parcours), vous pouvez remplir le formulaire d'évaluation du stage par l'étudiant et partager son contenu avec votre superviseur. Nous vous encourageons fortement à donner cette rétroaction à votre milieu de stage afin de pouvoir modifier, au besoin, le parcours du stage pour atteindre vos objectifs. Si par contre, vous ne vous sentez pas confortable de le faire, vous pourrez partager l'information avec le coordonnateur universitaire de la formation clinique seulement. Ce formulaire se trouvera aussi sur « Brightspace » ainsi que sur la clé USB.

À faire par l'étudiant en fin de stage

- L'évaluation du rendement clinique (ERC) finale du stage devrait (en principe) être complétée la dernière journée du stage. Comme mentionné plus haut, vous devriez compléter une auto-évaluation en utilisant l'ERC et en discuter avec le superviseur lors de votre évaluation finale. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'évaluation finale du superviseur, vous avez l'option de ne pas la signer.
- À la fin du stage, l'étudiant et le superviseur clinique complèteront et signeront la partie du Profil de l'étudiant (voir ci-dessous) reliée au stage qui vient de se terminer. Le Profil de l'étudiant devra être soumis au coordonnateur universitaire de la formation clinique via « Brightspace » à la fin du stage. L'étudiant doit s'assurer de sauvegarder le document sur la clé USB en plus de le soumettre au coordonnateur.
- L'étudiant devra aussi s'assurer de réviser le document d'heures de stage avec son superviseur et que chacun y appose sa signature. L'étudiant doit ensuite soumettre ce document complété sur « Brightspace » en plus de le sauvegarder sur la clé USB.
- Les étudiants ont la responsabilité de mettre à jour, après leur stage, la composante pertinente de leur portfolio. Le portfolio est géré par la professeure Michelle Dorion.
- Votre superviseur ou le coordonnateur clinique de l'établissement devrait renvoyer par courriel l'évaluation au coordonnateur ou à la coordonnatrice de la formation clinique.
- À la fin de votre stage, vous devez compléter le même formulaire qu'à mi-parcours qui vous permet d'évaluer votre superviseur et le milieu clinique. Vous pouvez partager le contenu de ce formulaire avec le milieu OU si vous préférez, vous pouvez l'envoyer directement au coordonnateur universitaire de la formation clinique.
- Si l'étudiant omet de soumettre ces documents sur « Brightspace » à la fin de son stage, le stage sera considéré comme incomplet :
 - Profil de l'étudiant
 - Heures de stage
 - Auto-évaluation de sa performance (ERC)
 - Profil de cheminement
 - Évaluation du milieu de stage

Tableau résumant les documents à remplir lors du stage

Document	Où le trouver	À qui le remettre	Quand
Lettre de présentation	Exemple en annexe et sur la clé USB	<ul style="list-style-type: none"> • Superviseur • Coordonnateur de l'établissement • c. c. Coordonnateur universitaire 	Aussitôt que l'étudiant reçoit sa confirmation
Profil de cheminement	Clé USB, Brightspace	• À réviser avec le superviseur	En début de stage
		• À remettre au coordonnateur universitaire	En fin de stage
Évaluation du rendement clinique (auto-évaluation)	Clé USB, Brightspace	• À réviser avec le superviseur	À mi-parcours et en fin de stage
		• À remettre au coordonnateur universitaire	En fin de stage
Évaluation du milieu	Clé USB, Brightspace	• À réviser avec le superviseur	À mi-parcours et en fin de stage (optionnel)
		• À réviser et/ou remettre au coordonnateur de l'établissement	À mi-parcours et en fin de stage (optionnel)
		• À remettre au coordonnateur universitaire	En fin de stage
Profil de l'étudiant	Clé USB, Brightspace	• À réviser avec le superviseur	En début de stage (stages antécédents) Et signer en fin de stage (stage courant)
		• À remettre au coordonnateur universitaire	En fin de stage
Heures de stage	Clé USB, Brightspace	• À réviser et signer avec le superviseur et remettre au coordonnateur universitaire	En fin de stage

Profil de l'étudiant (disponible sur « Brightspace » et sur la clé USB)

But du document:

1. Fournir un complément d'information au superviseur clinique sur les connaissances acquises à ce jour par l'étudiant.
2. Fournir au coordonnateur universitaire de la formation clinique à l'Université, de l'information détaillée sur l'expérience acquise dans chacun des stages de l'étudiant.

Procédures:

1. L'étudiant s'assure d'avoir sa clé USB afin de partager son Profil de l'étudiant lors de la première journée de stage.
2. L'étudiant utilise son Profil avec son superviseur clinique au début du stage pour servir de base à la discussion sur les connaissances acquises à ce jour par l'étudiant ainsi que les objectifs du présent stage.
3. À la fin du stage, l'étudiant et le superviseur clinique compléteront la partie du Profil de l'étudiant reliée au stage qui vient de se terminer.
4. Le Profil de l'étudiant doit être sauvegardé sur la clé USB et devra être soumis sur « Brightspace » à la fin du stage.

Heures de stage (disponible sur « Brightspace » et sur la clé USB)

But du document : Comptabiliser les heures de stage par chaque champ de pratique

Procédures : Chaque jour, l'étudiant inscrit les heures de stage avec la clientèle présentant des problèmes qui découlent des champs musculo-squelettique, neurologique et cardio-respiratoire. L'étudiant peut aussi inscrire les heures passées à d'autres activités. En fin de stage l'étudiant remet ce document au coordonnateur clinique, afin qu'il s'assure que les exigences sont comblées. L'étudiant devrait sauvegarder ce document sur sa clé USB.

Profil de cheminement (disponible sur « Brightspace » et sur la clé USB)

But du document : Faciliter la discussion en début de stage et établir les objectifs personnels de l'étudiant pour le stage en cours.

Procédures : Avant le stage, l'étudiant aura préparé le document et sauvegardé sur sa clé USB. En début de stage, l'étudiant et le superviseur discutent du contenu du document et inscrivent l'information manquante sur laquelle ils se sont tous mis en accord. Ils pourront ensuite y faire des changements durant le stage si besoin est.

Projets cliniques

Durant les stages, les projets cliniques sont optionnels. La décision de donner un projet à l'étudiant est entièrement laissée au superviseur clinique, selon ce qui complète le mieux les besoins spécifiques du

stage. Le projet clinique peut-être sous forme de présentation, de recherche littéraire sur un sujet relié au stage, de projet d'administration, de la revue d'un cas historique ou de développement de matériel éducatif pour les clients (affiches, dépliants, sessions d'informations, etc.).

Politiques et procédures de stage

Langue de travail

Compte tenu de la réalité linguistique de la région, vous devrez effectuer des stages cliniques en anglais et en français.

Tous les étudiants doivent démontrer une connaissance suffisante de l'anglais et du français afin de pouvoir faire leurs stages dans les deux langues. Il est de la responsabilité de l'étudiant de parfaire ses connaissances de la langue seconde, car une difficulté dans une langue à ce niveau ne pourrait excuser un échec lors d'un stage.

L'École des sciences de la réadaptation offre un cours REA 5940 CONVERSATION ANGLAISE POUR LES STAGES EN RÉADAPTATION pour vous aider à parfaire votre anglais en vue des stages. Veuillez vous informer auprès du Bureau des études supérieures.

Code vestimentaire (voir le document en annexe)

L'étudiant doit projeter une image professionnelle en tout temps. L'étudiant doit s'en tenir au code vestimentaire décrit en annexe durant les visites cliniques, les stages et les examens pratiques, à moins que l'établissement ne demande un code vestimentaire spécifique ou un uniforme.

Le port du sarrau pourrait être exigé dans certains milieux. Les bijoux, la coiffure et le maquillage devraient se faire discrets. Plusieurs milieux sont sans parfum et l'étudiant devrait s'efforcer de ne pas porter de produits parfumés.

Identification

La plupart des milieux de stage demandent à leurs employés de porter visiblement une carte d'identité. L'étudiant doit aussi s'assurer en tout temps de porter sa carte d'identité avec photo, portant son nom et son statut d'étudiant à l'Université d'Ottawa.

Comportement

Les étudiants de l'École des sciences de la réadaptation s'engagent dans une variété d'activités avec des patients/clients sous supervision et dans le cadre de leur programme universitaire. Pendant cette formation, l'université, les sites de formation et la société s'attendent à ce qu'ils adhèrent aux normes appropriées de comportement et de valeurs éthiques.

Les programmes d'études en réadaptation comprennent une formation sur l'éthique et la pratique sous supervision. En s'inscrivant à l'École des sciences de la réadaptation, les étudiants et étudiantes acceptent que leur profession exige une intégrité universelle, un comportement exemplaire, le dévouement à la recherche de la vérité et un service de qualité aux bénéficiaires. Un étudiant ou une étudiante adhérera aux normes de comportement éthique de la profession et ses activités professionnelles seront caractérisées par l'honnêteté, l'intégrité et la fiabilité. Les comportements contraires seront considérés comme un manque de professionnalisme et ne sont pas tolérés par l'École des sciences de la réadaptation.

L'évaluation des performances éthiques et comportementales est liée avec les objectifs éducatifs suivants :

- L'étudiant doit démontrer des aptitudes à communiquer et à interagir de manière appropriée avec les clients, familles, proches et tout autre professionnel de la santé.
- L'étudiant doit démontrer :
 - De l'empathie et de la compassion pour les clients, familles et proches;
 - Un intérêt pour les besoins des clients, proches et familles afin de comprendre la nature des problèmes et les buts et implications possibles d'un traitement;
 - Un intérêt pour les aspects psychosociaux des problèmes du client;
 - Du respect pour les autres professionnels de la santé, ainsi qu'une capacité à travailler en harmonie avec ceux-ci;
 - Une reconnaissance de l'importance de l'auto-évaluation et de la formation continue, et une volonté d'enseigner aux autres;
 - Une compréhension des besoins appropriés pour associer les clients, familles et proches dans la pratique clinique et la recherche;
 - Une conscience des effets que les différences culturelles et religieuses, ainsi que l'origine sociale, peuvent avoir sur les troubles et leurs traitements.

Il peut être demandé aux étudiants qui éprouvent des difficultés avec les points ci-dessus de travailler à l'amélioration de ces capacités.

- Les comportements inacceptables à la pratique professionnelle de l'orthophonie, l'audiologie, l'ergothérapie et la physiothérapie comprennent entre autres :
 - Se considérer comme plus qualifié que quelqu'un d'autre;
 - La transgression du Code criminel;
 - Le non-respect des droits des clients;
 - Le bris de la confidentialité;
 - L'omission de fournir le transfert de responsabilité pour les soins du client;
 - La tenue de dossier inadéquate non assidue;
 - La falsification de dossiers;
 - Être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues pendant une consultation avec un client;
 - Toute autre conduite jugée inappropriée par le milieu et l'École des sciences de la réadaptation.

L'étudiant doit suivre le code de déontologie du Collège des physiothérapeutes de l'Ontario (www.collegept.org) ainsi que le code d'éthique de l'Association canadienne de physiothérapie (www.physiotherapy.ca)

Confidentialité

Toutes les informations personnelles recueillies lors des stages doivent être gardées confidentielles par les étudiants en dehors du milieu de stage. Toutes les précautions doivent être prises par les étudiants pour conserver l'anonymat des clients et des membres de leur famille.

Une transgression à l'un des principes de comportement exposés ci-dessus peut, après une évaluation adéquate de l'étudiant, être une cause de renvoi d'un cours/stage, d'un échec à un cours/stage ou d'un renvoi du programme. Ces normes ne remplacent pas les normes légales et éthiques définies par des organismes comme les ordres professionnels provinciaux ou nationaux.

Absentéisme

Le stage clinique est un prérequis à la réussite du programme. Il est attendu que tout étudiant en cours de stage fasse preuve d'une parfaite assiduité. En cas de maladie, l'étudiant est invité à demeurer chez lui et informer son superviseur et le coordonnateur de la formation clinique le plus tôt possible. L'étudiant doit reprendre les heures manquées.

Toute période de maladie de plus de deux journées consécutives doit être justifiée par un certificat médical à remettre au superviseur; celui-ci le joindra à l'évaluation de l'étudiant qui sera envoyée à la fin du stage au coordonnateur de la formation clinique de l'université.

Le coordonnateur de la formation clinique de l'Université, le responsable des stages de l'établissement et le superviseur détermineront combien de temps l'étudiant devra reprendre et quel serait le meilleur moyen d'y parvenir (si possible dans le stage en cours, sinon dans un stage futur). En cas de litige avec l'étudiant, la situation sera portée à l'attention du Comité de programme qui jugera des mesures à prendre.

Les demandes de congé pour décès ou pour une autre raison justifiée doivent être présentées au coordonnateur de la formation clinique de l'Université et au superviseur.

Les demandes de congé pour obligations religieuses seront acceptées si elles sont présentées avant le début du stage au coordonnateur de la formation clinique de l'Université et au superviseur de stage.

Toute absence non autorisée au cours d'un stage sera considérée comme un manque de professionnalisme. Une telle absence dénote un manque de conscience professionnelle qui sera inscrit au dossier de l'étudiant, et pourrait entraîner un renvoi du stage.

Retrait du stage

La présence aux stages est obligatoire. L'abandon non motivé d'un stage déjà débuté constitue donc un échec. Dans certaines circonstances jugées exceptionnelles par le coordonnateur de la formation clinique de l'Université, le dossier d'un étudiant pourra être porté à l'attention du Comité de programme qui jugera des mesures à prendre. Une transgression au Code de déontologie de la profession ou une faute répétée de non-respect des politiques et procédures de l'établissement préalablement exposées par les responsables du stage peuvent être cause de renvoi, et donc d'échec.

Difficultés en stage

Il est possible d'échouer un stage! D'ailleurs, l'échec d'un stage peut entraîner un retrait automatique du programme (voir aussi site internet de l'École et livret : Règlements généraux 2004-2006, FÉSP).

Un milieu clinique a le droit de mettre fin au stage clinique si le comportement de l'étudiant en stage nuit au bon fonctionnement de l'établissement et/ou met le client/patient à risque. Le cas échéant, une note d'échec sera automatiquement assignée à ce stage et il devra être repris selon les politiques de la faculté. Si votre superviseur considère que vous risquez d'échouer au moment de l'évaluation de mi-parcours, il communiquer avec le coordonnateur immédiatement, qui joue le rôle de « médiateur » lorsqu'il y a un

problème au niveau des stages cliniques. Dans la mesure du possible, il se déplace en milieu clinique pour faire une visite de site afin d'évaluer la situation.

Si le coordonnateur juge que les attentes du superviseur sont trop élevées, il va l'aider à réajuster les objectifs de stage. Si la performance de l'étudiant est jugée inférieure au niveau prévu, un plan pédagogique est rédigé en collaboration avec le superviseur de l'étudiant. Une fois le plan établi, le coordonnateur communique avec le milieu clinique et l'étudiant de façon hebdomadaire afin d'évaluer les progrès. Le but ultime du plan pédagogique est de maximiser les chances de réussite. Si, à la fin du stage le superviseur juge que la performance de l'étudiant est toujours inférieure au niveau prévu, une seconde visite de site est prévue.

La note « NS » est attribuée par le Comité de rendement scolaire à la suite des recommandations du superviseur clinique et des observations du coordonnateur au moment des visites de site.

Si une note d'échec vous est attribuée, vous avez le droit de faire appel. Pour entamer une telle démarche, vous devez d'abord communiquer avec le Bureau des études.

Si la note d'échec est maintenue suite au processus d'appel et que vous n'avez échoué aucun cours ou autre stage, vous avez le droit à une reprise de stage. Cependant, si vous avez déjà échoué un total de 6 crédits, vous devrez vous retirer du programme.

Dans un programme de formation professionnelle, il est primordial de s'assurer que les futurs professionnels possèdent les connaissances théoriques et les habiletés cliniques nécessaires pour travailler auprès des patients ou des clients.

Si vous échouez un stage ou un cours, vous devez obligatoirement faire vos stages dans la région.

- Si vous avez des difficultés, vous devez en informer le coordonnateur universitaire de la formation clinique le plus tôt possible en cours du stage afin d'obtenir tout le soutien nécessaire au bon déroulement de votre stage.
- Mark Scheer : (613) 562-5800, poste 8013 ou mark.scheer@uottawa.ca (présentement en congé)
- Susie Renaud (coordonnatrice de la formation clinique par intérim) 613-5652-5800 poste 8013 ou srenau3@uottawa.ca

Reprise d'un stage

En cas d'échec, le stage doit être repris obligatoirement dans un milieu approuvé par le coordonnateur de la formation clinique de l'Université d'Ottawa. De plus, une réussite à cette reprise est exigée avant de pouvoir poursuivre sa formation clinique. S'il s'avère impossible de trouver une place de stage au courant de la même année universitaire, l'étudiant pourrait être retardé dans sa formation et recevoir son diplôme plus tard.

La reprise d'un stage peut entraîner une date de graduation différée ainsi que des frais de scolarité supplémentaires puisque l'étudiant devra peut-être s'inscrire pour un semestre additionnel afin de compléter les exigences du programme.

Un étudiant qui obtient un deuxième échec en stage (échec répété au même stage ou échec à deux stages différents) doit se retirer du Programme. Les règlements scolaires relatifs aux personnes obligées d'abandonner un programme d'études peuvent être consultés dans l'annuaire de la Faculté des sciences de la santé. (Voir l'annuaire de la faculté) Un étudiant qui porte en appel une décision d'échec à un stage et qui a débuté une reprise de ce stage avant que l'appel ne soit entendu, ne pourra pas, dans l'éventualité où la décision d'échec est infirmée, comptabiliser les heures cumulées dans le stage de reprise et les reporter dans le prochain stage auquel il sera inscrit.

Sites de formation clinique

Territoire de l'Université d'Ottawa

Les sites de formation clinique de l'Université d'Ottawa sont situés à Ottawa et dans les collectivités avoisinantes.



- Alexandria
- Almonte
- Arnprior
- Bancroft
- Barry's Bay
- Carleton Place
- Carp
- Casselman
- Cumberland
- Deep River
- Embrun
- Gravenhurst
- Haliburton
- Hawkesbury
- Kanata
- Kemptville
- Manotick
- Nepean
- Orléans
- Osgoode
- Ottawa
- Pembroke
- Perth
- Petawawa
- Plantagenet
- Renfrew
- Rockland
- Smith Falls
- Stittsville
- Winchester



- Chelsea
- Petite-Nation
- Val-des-Monts
- Gatineau
- Maniwaki
- La Pêche
- Pontiac
- Shawville
- Wakefield

Les stages sur le territoire québécois sont limités puisque certains milieux donnent priorité aux universités québécoises.

Il est possible que des déplacements en milieux éloignés ou ruraux soient imposés pour un stage. Le cas échéant, si les déplacements sont plus de 100k (aller-retour par jour), un montant forfaitaire est

disponible mais vous devez appliquer avant le début du stage et l'application doit être approuvée par le coordonnateur de la formation clinique.

Stages HORS du territoire de l'Université d'Ottawa

Il est possible de faire un stage hors du territoire de l'Université d'Ottawa si les conditions suivantes sont remplies :

- Moyenne pondérée cumulative minimale de B+ (75% - 79%).
- L'étudiant doit connaître un rendement élevé et obtenir d'excellentes évaluations lors de tous les stages précédents le stage à l'extérieur du territoire.

Les étudiants peuvent être éligible de compléter deux stages cliniques en dehors du territoire de l'Université d'Ottawa, soit lors des stages III **ou** IV et V **ou** VI.

- Les stages I et II doivent être faits sur le territoire entourant l'Université d'Ottawa.
- Les étudiants **ne doivent pas** contacter d'établissements de stages.
- Une entente privilégiée entre l'Université d'Ottawa et le gouvernement du Nouveau-Brunswick permettent aux étudiants d'effectuer plus de deux stages parmi les stages III, IV, V et VI, sur ces territoires.

NOSM : Nord de l'Ontario

Il est possible de faire des stages dans le Nord de l'Ontario. Une agence: NOSM (Northern Ontario School of Medicine) offre la possibilité de faire des stages cliniques dans le Nord. De plus, ces organismes s'occupent de vous trouver un milieu d'hébergement et de payer les frais associés. Ils acceptent également de payer (jusqu'à une valeur de 300 \$) les frais associés au déplacement. Les étudiantes et les étudiants originaires du Nord de l'Ontario ont priorité. Si ce type de stage vous intéresse, vous devez faire une demande en ligne à www.nosm.ca/education et aviser le coordonnateur de la formation clinique aussitôt.

Autres villes en Ontario

Il est possible de faire des stages dans une autre ville en Ontario. Cependant, certaines de ces villes sont sous la juridiction (territoire) des autres universités ontariennes. Dans ce cas, il y a une procédure spécifique à suivre. Si vous êtes intéressés, veuillez vous informer auprès du coordonnateur de la formation clinique.

Autres provinces

Il est possible d'effectuer des stages cliniques dans une autre province. Dans ce cas, il y a une procédure spécifique à suivre afin de respecter les ententes interuniversitaires. Si vous êtes intéressés, veuillez vous informer auprès du coordonnateur de la formation clinique. Si vous êtes originaire d'un milieu minoritaire francophone (les résidents du Québec sont exclus) et que vous souhaitez retourner dans votre milieu pour faire un stage clinique, le CNFS (Consortium national pour la formation en santé) peut subventionner une partie de vos frais de déplacement. Le CNFS peut aussi venir en aide aux étudiants originaires de l'Ontario et du Québec qui aimeraient faire un stage dans une autre province dans un milieu minoritaire francophone. Si cette option vous intéresse, veuillez vous informer auprès du coordonnateur de la formation clinique.

Stages internationaux

Il est possible d'effectuer des stages cliniques à l'étranger. Un long processus de recherches de stage et de démarches administratives est à prévoir. Si vous êtes intéressé à une telle expérience, vous devez d'abord communiquer avec le coordonnateur de la formation clinique.

Veillez noter que tous les frais engagés lors de stages cliniques à l'international sont la responsabilité totale de l'étudiant. Par contre, la Faculté des sciences de la santé en partenariat avec le bureau international de l'Université d'Ottawa offre la possibilité d'une bourse de mobilité étudiante.

Mesures d'adaptation scolaire nécessaires pour des raisons de handicap

Tout étudiant en situation de handicap (temporaire ou permanent) qui a besoin d'adaptations scolaires doit s'inscrire auprès du Service d'appui au succès scolaire (SASS) (édifice Desmarais, pièce 3172). Les adaptations doivent se négocier avec le SASS, votre de la formation clinique en collaboration avec votre superviseur.

Pour de plus amples informations sur le SASS, contactez adapt@uOttawa.ca ou 613-562-5976, ou visitez le site <https://sass.uottawa.ca/fr/acces>.

Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

Si vous éprouvez des difficultés dans l'un des programmes en raison d'un handicap et que vous souhaitez obtenir de l'assistance, ou si vous avez des questions, contactez le coordonnateur des études supérieures. Il nous fera plaisir de travailler avec vous pour résoudre tout problème. Plus d'informations sont disponibles ici : <http://www.uottawa.ca/respect/fr/hro-faqs>.

Entente d'affiliation et politiques d'assurances

Assurance-responsabilité

L'Université offre aux étudiants une assurance risques contre la responsabilité civile et professionnelle durant leur formation clinique. Le protocole d'entente entre l'Université et les établissements hôtes est d'ailleurs explicite à ce sujet. On y mentionne d'ailleurs que, sur demande, l'Université s'engage à transmettre à l'établissement une copie d'un certificat de l'assureur à cet effet. Vous pouvez obtenir ce document au secrétariat de la formation clinique.

Assurance-accident

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT / WSIB), anciennement la Commission des accidents du travail (CAT / WCB), assure les étudiants, par le biais de l'Université, en cas d'accident.

Quand un accident survient à un étudiant pendant son stage, voici les démarches à suivre selon le bureau de gestion des risques (<https://bgr.uottawa.ca/stages-clinique/declaration-accident>)

- Remplir en ligne le formulaire Rapport d'accident, d'incident ou de maladie professionnelle de l'Université d'Ottawa

- Le superviseur, le responsable de stage de l'établissement, le département de Santé et sécurité de l'agence où a lieu le stage ainsi que le coordonnateur universitaire de la formation clinique doivent en être informés immédiatement.
- Un rapport d'accident, du même type que pour les accidents de travail d'un employé, doit être rempli par l'étudiant et/ou le superviseur afin de décrire de façon détaillée les circonstances de l'incident. Une copie de ce rapport doit être acheminée au coordonnateur ou à la coordonnatrice de la formation clinique de l'Université d'Ottawa. Comme la Commission a des exigences très strictes, il est recommandé de communiquer avec le coordonnateur de la formation clinique le jour même de l'incident / accident.
- Votre rapport d'incident sera évalué et on fera le suivi avec vous. Pour de plus amples informations, SVP communiquer avec nous au accident_studentplacement@uottawa.ca

Annexe 1 - Code vestimentaire

L'étudiant doit projeter une image professionnelle en tout temps.

L'étudiant doit s'en tenir au code vestimentaire décrit ci-dessous en tout temps durant les visites cliniques, les stages et les examens pratiques à moins que l'établissement ne demande un code vestimentaire spécifique ou un uniforme.

La tenue vestimentaire de l'étudiant comprend :

- Des pantalons propres;
- Une chemise (sans écriture ou message), avec des manches longues ou courtes et avec un collet;
- Des bas;
- Des chaussures fermées à talon bas – hauteur maximale de 2.5 cm. (1 pouce) et antidérapantes;
- Insigne d'identification d'Université portant le nom de l'étudiant et son statut.

Lorsque requis par l'institution, un sarrau blanc et propre doit être porté en plus du code vestimentaire décrit ci-haut.

Les étudiants ne font pas preuve de professionnalisme lorsqu'ils portent les items suivants :

- Un vêtement trop serré ou de matériel transparent;
- Des jeans (peu importe la couleur), des shorts ou une jupe courte;
- Une camisole ou un gilet court qui laisse voir une partie de l'abdomen;
- Des bottes ou des sandales;
- Des bijoux excessifs qui peuvent affecter la sécurité pour soi-même, les clients ou les autres.
- Du parfum ou des lotions parfumées.

Avant même le début du stage, l'étudiant doit confirmer avec le responsable de la formation clinique de l'établissement, les exigences vestimentaires spécifiques auxquelles il devra soumettre, s'il y a lieu, et se présenter dans la bonne tenue dès le premier jour.

Si la tenue vestimentaire du stagiaire n'est pas jugée appropriée par le superviseur, ce dernier est en droit de demander à l'étudiant de se changer avant de poursuivre le stage. Toute absence relative au non-respect de cette politique sera évidemment considérée dans le nombre total d'heures d'absence.

Les établissements cliniques devront fournir aux étudiants des uniformes ou des vêtements protecteurs spéciaux lorsqu'ils doivent visiter des zones où le port de tels vêtements est obligatoire (ex. Salles d'opération, salles pour contagieux).

Annexe 2 – Lettre de stage

EXEMPLE DE LETTRE D'INTRODUCTION POUR LE STAGE

À NOTER : La lettre d'introduction doit être rédigée dans la langue utilisée par le milieu de stage

Il n'y a pas de règle rigide pour la présentation des lettres. Nous vous recommandons toutefois le format suivant :

Le 4 octobre 20XX

Nom du directeur ou la personne responsable à la formation clinique

Service de physiothérapie

Nom de l'hôpital

Adresse

Code postal

Object: Lettre d'introduction de stage # _____

Madame, Monsieur...

1^{er} paragraphe: se présenter, mentionner les dates et niveau du stage.

2e paragraphe: mentionner les expériences antérieures (endroit, rotation...), présenter vos objectifs personnels.

3e paragraphe: demander des questions spécifiques: (transport, stationnement, code vestimentaire, horaire du stage (si pas connu), documents de préparation pour le stage, ou et quand se fera la rencontre de la première journée).

4e paragraphe: dire merci et salutation.

Signature de l'étudiant(e)

Adresse de l'étudiant(e)

Courriel :